

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000149

## Séance du mercredi 20 décembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 6.1) Auxon-Dessus: Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 6.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI (à partir du rapport 1.1.2), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.2.6), Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 6.2), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 6.2), Corinne TISSIER, Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET (jusqu'au rapport 6.2) Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule : Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY (représenté par Louis CORLET) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Jean-Marie DELACHAUX Chaucenne : Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 1.2.1) Chaudefontaine : Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Chemaudin : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 6.2) Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 1.1.2) Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA (représenté par François LOPEZ) La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) Mamirolle : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : Bernard BECOULET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ (représenté par Michel CARTERON) COTTINY Morre: Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 9.2) Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pelousey: Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Albert DEPIERRE (à partir du rapport 1.1.2) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2) Routelle: Claude SIMONIN (jusqu'au rapport 9.2) Saône: Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins : Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN, Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Yves-Michel DAHOUI, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Nicole WEINMAN Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Grandfontaine: Jean JOURDAIN Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Morre: Gérard VALLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré: Michel SCHNAEBELE Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Torpes: Denis JACQUIN Vaire Arcier: Patrick RACINE Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

#### Procurations de vote :

Mandants: J-C Chevailler (à partir du rapport 7.1), C. Comte-Deleuze, Y-M Dahoui, V. Fuster, A. Ghezali (jusqu'au rapport 1.1.1), P. Guinchard, B. Lambert, M. Loyat, A. Menetrier, D. Poissenot (à partir du rapport 7.1), Roignot (jusqu'au rapport 6.2), D. Tetu (à partir du rapport 7.1), P. Jacquet (à partir du rapport 7.1), B. Astric, J-P Dillschneider (jusqu'au rapport 1.1.1), D. Paris, P. Duchezeau,

Mandataires: D. Baud (à partir du rapport 7.1), M. Josse, B. Falcinella, F. Fellmann, D. Poissenot (jusqu'au rapport 1.1.1), J-L Fousseret, J. Rosselot, J-C Roy, C. Lime, S. Jeannin (à partir du rapport 7.1), J-C Chevailler (jusqu'au rapport 6.2), N. Dahan (à partir du rapport 7.1), P. Chaney (à partir du rapport 7.1), M. Poulet, A. Avis (jusqu'au rapport 1.1.1), C. Préioni, M. Cottiny,

Objet : Projet Portes de Vesoul : appel d'offres relatif à la réalisation d'études préalables

Projet Portes de Vesoul : appel d'offres relatif à la réalisation d'études préalables

20061227

# Projet Portes de Vesoul : appel d'offres relatif à la réalisation d'études préalables

Rapporteur: Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
OB 2007	Montant de l'opération : 150 000 €

#### <u>Résumé</u>:

Dans le cadre du projet de zone d'activités des Portes de Vesoul, il est proposé de lancer les études préalables. Elles devront intégrer une Approche Environnementale de l'Urbanisme, conformément aux prescriptions du projet de PLU de Besançon.

## 1. Eléments de contexte

Par délibération du 14 septembre 2001, la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la future zone d'activités des Portes de Vesoul. Les 30 ha du périmètre d'étude sont couverts par le droit de préemption urbain, que la Ville de Besançon a délégué à la CAGB. A ce jour, la CAGB est propriétaire de l'emprise de l'ancien garage Petitjean, de l'ancienne Auberge Saint-Claude et d'une parcelle située au Nord de la voie de contournement, acquise auprès de Grand Besançon Habitat en 2005. Le reste de la zone est principalement en propriété privée.

Début 2005, des hypothèses d'aménagement et de programmation ont été co-élaborées par la Ville de Besançon et la CAGB. Ces hypothèses ont été reprises dans le projet de PLU de Besançon, qui intègre une orientation d'aménagement pour la zone AU des Portes de Vesoul, et mises à disposition du public dans le cadre de la concertation préalable, lancée suite à la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2005.

Il s'agit désormais de définir précisément le projet de la CAGB en lançant les études préalables à l'aménagement.

## II. Objet de la mission d'études

La mission consistera à réaliser l'ensemble des études préalables à l'aménagement de la zone des Portes de Vesoul et à accompagner les techniciens et les élus du Grand Besançon jusqu'à l'approbation du projet par le Conseil Communautaire (niveau dossier de création de ZAC). Ces études seront fondées sur les hypothèses d'aménagement et de programmation de 2005. Elles permettront de préciser la programmation, définir le projet d'aménagement et arrêter le montage de l'opération. Conformément aux prescriptions de l'orientation d'aménagement du PLU, le projet devra être conçu selon une démarche environnementale durable du type Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Cette démarche s'inscrit en conformité avec la politique du Grand Besançon en matière d'environnement, la réalisation d'une AEU étant programmée dans les actions de la Charte de l'Environnement.

## III. Modalités de dévolution du marché

Il est proposé de regrouper l'ensemble des études préalables dans un même marché en demandant à l'urbaniste d'assurer les missions d'organisation, de pilotage et de coordination entre les différents intervenants. La consultation sera réalisée selon la procédure d'appel d'offres en application des articles 33 et 57 à 59 du code 2006 des marchés publics.

## IV. Plan de financement prévisionnel

Le coût estimatif de ces études est d'environ 150 000 € HT, dont environ 20 000 € au titre de l'AEU. L'ADEME pourrait apporter son concours financier à la réalisation de la démarche AEU à hauteur de 50 % du coût de l'AEU, lui-même plafonné à 20 000 € soit un montant maximum de subvention de 10 000 €.

Projet Portes de Vesoul : appel d'offres relatif à la réalisation d'études préalables

# A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- valide le lancement des études préalables intégrant une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU),
- autorise Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces se rapportant aux marchés d'études préalables,
- autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires pour la réalisation de ces études.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 2 6 DEC. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 95 Contre: 0 Abstention: 0